

Règles d'indication des sources Mediapulse Online Content Traffic Data

Quiconque exploite des données scientifiques doit toujours les accompagner de l'indication de leur source, afin que chaque destinataire puisse reproduire les données. La source doit indiquer quelles données ont été utilisées ainsi que les critères d'analyse choisis.

Le présent document expose les règles contraignantes de publication des « Mediapulse Online Content Traffic Data ».

1. Règles générales d'indication des sources

- 1 Par publication, on entend la communication des Content Data sur n'importe quelle plateforme médiatique, dans des communiqués de presse ainsi que dans des présentations lors de conférences spécialisées ou de manifestations publiques.
- 2 Mediapulse publie toutes les données de performance des offres du marché participant à la recherche en ligne mensuellement sur son site Web (www.mediapulse.ch).
- 3 Tous les utilisateurs des données sont tenus de respecter les présentes règles.
- 4 En raison de la méthode de collectes des données entièrement nouvelle mise en œuvre pour la recherche en ligne de Mediapulse, les comparaisons entre les Traffic Data et les données d'audit de Net-Metrix SA ou d'autres données ne sont pas autorisées.
- 5 L'indication correcte de la source des données, à savoir « Mediapulse Online Content Traffic Data », est obligatoire.
- 6 En cas d'utilisation de données ne provenant pas directement de la recherche de Mediapulse sur l'audience en ligne, les utilisateurs concernés sont tenus de le signaler expressément.
La source de ces données doit être clairement indiquée.

2. Règles d'indication des sources applicables aux différents paramètres

- 7 Les règles d'indication des sources applicables aux différents paramètres définies dans le présent document visent à garantir qu'un tiers puisse connaître l'origine des chiffres publiés.
Outre les règles générales d'indication des sources selon le ch. 1, les paramètres ci-dessous doivent être clairement définis dans toutes les publications.
 - Offre
 - Région (Suisse et/ou étranger)
 - Période
 - Fact
- 8 **Offre (brands, type d'assets ou réseaux)**
Il faut indiquer clairement le nom de l'offre et ses spécifications, en particulier la désignation des offres en réseau.
- 9 **Région (géolocalisation)**
Il faut indiquer clairement si les Content Data se réfèrent exclusivement à la Suisse ou à l'étranger, ou si elles portent sur l'ensemble du trafic.

10 **Période**

La période analysée doit être clairement indiquée.

Par exemple : 1^{er} juillet – 31 août 2021.

Si on se réfère en sus à une autre période (p. ex. comparaison avec la même période de l'année précédente), la période de comparaison doit également être clairement indiquée.

11 **Fact**

Il faut indiquer clairement quel Fact est présenté, en veillant à utiliser les dénominations officielles.

Par exemple : « Average Visits per Day (in '000) », « Total Visits (in '000) », « CH Visits (in %) », « Average Duration per Visit (in min) » ou « Average IDs per day (in '000) ».

Les propres calculs et estimations doivent aussi être clairement signalés.

Exemple d'indication correcte de la source

Source : Mediapulse Online Content Traffic Data, Suisse, 20 minutes, 1^{er} juillet – 30 septembre 2021, Average Visits per Day (in '000).